

ments, des matériaux et des débouchés. La surtaxe de 20 p. 100 imposera aux entreprises commerciales un fardeau beaucoup plus lourd que ne croyait le ministre.

Je me demande si quelque formule empirique ne permettrait pas de déterminer par l'examen des bilans annuels ou des états de profits et pertes quel est le capital utilisé. Point n'est besoin que cet élément soit représenté par le capital versé, certaines valeurs, des actions, privilégiées ou non, etc. Le bilan annuel des entreprises doit certainement fournir des renseignements sur le capital effectivement utilisé. Le ministre pourrait-il nous exposer ses vues à cet égard? Je reconnais que la question est fort complexe.

L'hon. M. Abbott: Je répète que je n'ai pas été capable d'établir une formule, empirique ou autre, qui fût appropriée. Une formule qui conviendrait à un contribuable pourrait ne pas convenir du tout à un autre. Je puis assurer à la Chambre que nous avons étudié les bilans de sociétés d'utilité publique et de toutes les autres compagnies et que nous avons mis plusieurs formules à l'essai. Tout ce que je puis dire c'est que, pour cette année, je ne suis pas prêt à recommander cette mesure. Je suis donc forcé de retirer, à regret, ma propre proposition. On peut être sûr que nous aurons à y revenir l'an prochain.

M. Adamson: Cela veut donc dire que la surtaxe de 20 p. 100 est une surtaxe générale s'appliquant à toutes les sociétés.

L'hon. M. Abbott: Tous les bénéfices des sociétés, à partir de \$10,000, seront assujétis à cette surtaxe de 20 p. 100.

M. Macdonnell (Greenwood): Cette disposition est non seulement décevante mais elle est surprenante et elle aura de graves répercussions. En somme, on a présenté un budget et le public a été mis au courant. Maintenant, sans le moindre avertissement, du mois autant que je sache, on apporte soudainement ce changement. C'est un changement de première importance, qui, dans certains cas aura de graves répercussions, comme je l'ai déjà dit.

Je ferai observer au ministre qu'il n'est pas juste envers le comité ni envers qui que ce soit, à ce compte-là, de procéder ainsi sans avertissement, de la manière désinvolte dont on agit dans le cas présent. J'entends démontrer au ministre qu'il n'est pas impossible de faire de telles choses. Je vais lui demander si, de fait, il a consulté le genre de personnes avec lesquelles il a coutume de discuter le coup lorsqu'il prépare son budget. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen de différer l'examen de la question, de réserver

l'article à l'étude. Somme toute, nous allons rester ici quelques semaines. Je supplie le ministre de bien noter que nous ne devrions pas adopter ainsi une modification manifestement importante sans que la Chambre ni le public en aient reçu avis, et sans que nous ayons plus de temps pour l'étudier et, au besoin, pour convoquer les autres parties intéressées. J'espère que le ministre se rendra à cet avis.

L'hon. M. Abbott: Depuis la présentation du budget j'ai probablement consacré plus de temps à l'étude de cet article qu'à tout autre. C'est qu'en effet il est très complexe. Je regrette de ne pouvoir modifier la décision dont j'ai fait part. Elle résulte d'un examen très approfondi de ma part, de la part des fonctionnaires de mon ministère et de ceux du ministère du Revenu national. Nous l'avons prise après avoir examiné les résultats de l'exploitation d'un grand nombre de sociétés et même après avoir obtenu les renseignements que nous avons pu recueillir quant aux résultats probables de l'exploitation des sociétés qui, selon nous, seraient plus particulièrement atteintes durant l'année qui vient.

Même si nous devions siéger encore deux mois, je ne serais pas prêt à donner suite à la proposition. Je regrette que la chose n'ait pas été possible. Je l'ai dit à l'ouverture du débat.

Je dois, le premier, assumer la responsabilité de ces mesures. J'ai conseillé à mes collègues de se rallier à cette décision. Je n'ai annoncé la chose qu'après mûre réflexion et avec beaucoup de répugnance.

M. Fleming: Je prie le ministre de donner aux honorables députés l'occasion d'étudier l'article en question avec autant de soin qu'il en a mis lui-même à faire cet examen. Avant de discuter le projet d'amendement, je l'invite à nous dire s'il est prêt à le réserver. Il est déjà cinq heures et vingt minutes et, sauf erreur, nous devons suspendre l'examen du bill à cinq heures et quarante-cinq. Il est peu probable que nous terminions ce soir l'étude de la mesure. Ce n'est donc pas trop demander que de proposer de réserver l'article et le projet d'amendement jusqu'à la prochaine séance où nous en serons saisis, afin d'avoir l'occasion de l'étudier avec soin.

L'hon. M. Abbott: Je ne vois pas le moindre inconvénient à ce qu'il soit réservé. Je tiens cependant à bien préciser que ce n'est pas à la hâte que je suis arrivé à cette décision.

Elle se fonde sur des renseignements qui, pour des raisons bien évidentes, ne seraient pas à la portée de la plupart des députés.